40e anniversaire de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale:

**Forum National Tripartite-plus sur la promotion et l’application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique Sociale en Côte d’Ivoire.**

**Abidjan, 19-20 Novembre 2018**

**Termes de référence**

**1-Contexte et justification**

En mars 2017, l’Organisation Internationale du Travail (OIT) a révisé sa Déclaration historique sur les entreprises multinationales. Quarante ans après l’adoption de la Déclaration originelle, les entreprises multinationales restent les principaux moteurs de la mondialisation. Leurs opérations peuvent affecter les conditions de vie et de travail des populations à travers le monde et elles continuent de jouer un rôle crucial dans la promotion du progrès économique et social.

La révision de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) répond aux nouvelles réalités économiques, notamment l’augmentation des investissements internationaux et des échanges commerciaux, et la croissance des chaînes d’approvisionnement mondiales. Elle prend aussi en compte les évolutions depuis la dernière mise à jour en 2006, y compris l’adoption par l’Assemble générale des Nations Unies du Programme de développement durable à l’horizon 2030. La révision a enrichi la Déclaration par l’ajout de nouveaux principes. Le Conseil d’administration de l’OIT a adopté une gamme d’outils opérationnels pour encourager l’application des principes de la Déclaration par toutes les parties, y compris la désignation de points focaux nationaux sur une base tripartite pour promouvoir l’utilisation et l’application de la Déclaration sur les EMN dans le contexte national.[[1]](#footnote-1)

Des mots du Directeur Général de l’OIT, Guy Ryder: « *La Déclaration révisée reflète un solide consensus entre gouvernements, employeurs et travailleurs fermement ancré dans les réalités d’aujourd’hui. La Déclaration sur les entreprises multinationales propose une orientation claire sur la façon dont les entreprises peuvent contribuer à travers leurs opérations à l’échelle mondiale à la concrétisation du travail décent. Ses recommandations, enracinées dans les normes internationales du travail, traduisent les bonnes pratiques pour toutes les entreprises et mettent aussi en lumière le rôle du gouvernement pour favoriser un bon comportement des entreprises, ainsi que le rôle crucial du dialogue social.*»

La Déclaration sur les EMN formule des recommandations à l’intention des gouvernements, des organisations d’employeurs et de travailleurs sur les pratiques inclusives, responsables et durables des entreprises afin d’encourager la contribution positive des entreprises au développement économique et social, de minimiser et résoudre les difficultés que leur opérations peuvent soulever. À ce titre, elle est un outil de référence mondiale pour guider la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Les parties intéressées peuvent suivre les principes de cette Déclaration comme autant de lignes directrices pour renforcer les effets positifs des activités et de la gouvernance des entreprises multinationales sur le plan social et du travail afin de concrétiser le travail décent pour tous, objectif universel consacré dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030. Ces lignes directrices peuvent également être mises à profit pour nouer des partenariats, y compris des partenariats multipartites et des initiatives de coopération internationale, en vue de remédier à bon nombre de problèmes que ni les gouvernements ni les entreprises ne sont en mesure de résoudre seuls.

Le projet «Entreprises et travail décent : Promotion et application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique» financé par le gouvernement français est mis en œuvre en Côte d’Ivoire par la Bureau international du Travail (BIT). Il vise à augmenter la contribution des entreprises nationales et multinationales à une croissance économique soutenue, partagée et durable, visant le plein emploi productif et le travail décent pour tous. Ce projet vise également à renforcer la collaboration public-privé sur le thème de l’emploi des jeunes en Côte d’Ivoire. Sa mise en œuvre à ce jour, a permis de sensibiliser é208 représentants du gouvernement, des organisations d’employeurs et de travailleurs, du Conseil national du dialogue, des administrations décentralisés, et des entreprises aux principes de la Déclaration sur les EMN. 44 personnes ressources ont été outillées pour induire son application.

Suite aux séances de sensibilisation qui ont eu lieu, le projet apporte un appui technique aux mandants de l’OIT et aux institutions nationales pour l’élaboration de leur plan d’actions respectif pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN. La Côte d’Ivoire a exprimé son intérêt à considérer positivement la possibilité qu’ont les mandants nationaux de désigner des points focaux nationaux sur une base tripartite tel que prévu à l’annexe II de la Déclaration. Dans ce contexte, le projet apporte son appui technique à la Côte d’Ivoire pour l’élaboration d’une stratégie et d’un plan d’action national pour la promotion et l’application de ladite Déclaration.

Afin de consolider les efforts de promotion et d’application de la Déclaration sur les EMN entamé dans le cadre du projet « Entreprises et Travail décent », un Forum National Tripartite-plus est organisé par le BIT et les acteurs nationaux. Cet événement répond également à la décision des représentants des gouvernements, des organisations d’employeurs et de travailleurs réunis à la 329e session de Mars 2017 du Conseil d’Administration du BIT qui demandant au Bureau « *d’organiser ou d’appuyer, à compter de novembre 2017, une ou plusieurs manifestations tripartites à l’occasion du 40e anniversaire de la Déclaration sur les entreprises multinationales »****.*** Il permettra de mettre en lumière les efforts faits au niveau national pour la promotion de la Déclaration.

**2-Objectifs**

Objectif Général

Consolider les efforts nationaux pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN, en effectuant le lancement officiel d’un plan d’actions national.

Objectifs spécifiques :

* Partager les efforts déjà entrepris par les mandants nationaux pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN en Côte d’Ivoire
* Partager des exemples d’initiatives d’entreprises et des partenariats qui traduisent en pratique les principes de la Déclaration sur les EMN
* Présenter le ou les points focaux désignés sur une base tripartite pour la promotion de la Déclaration en Côte d’Ivoire
* Présenter la stratégie nationale et le plan d’actions national pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN en Côte d’Ivoire
* Permettre les échanges entre les mandants et avec les entreprises nationales et multinationales sur des thèmes et questions relatives à la mise en œuvre du plan d’actions national

**4-Public cible**

|  |  |
| --- | --- |
| Gouvernement et institutions | 20 |
| Employeurs | 10 |
| Travailleurs | 10 |
| Entreprises | 55 |
| Pays d’origine des entreprises multinationales | 10 |
| Bureau International du Travail | 05 |
| Total | 110 |

**5-Contenu de l’évènement**

**Lundi 19 Novembre 2018 : Déjeuner de presse**

Le déjeuner de presse réunira les acteurs nationaux et internationaux de la presse écrite, audio-visuelle et la presse en ligne qui opèrent en Côte d’Ivoire. Il permettra de présenter la Déclaration sur les multinationales à la presse.

**Mardi 20 Novembre 2018 :**

**Panel 1** : **La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale : des lignes directrices pour un cadre d’actions.**

*Modération : Ministère de l’Emploi et de la Protection Sociale.*

Intervenants :

* Bureau International du Travail (20 min),
	+ Githa ROELANS, BIT
* Direction Générale de l’Emploi du Ministère de l’Emploi et de la Protection Sociale,
	+ Emmanuel KOBINA, Directeur du suivi et de l’évaluation de la Politique Nationale de l’Emploi, 10 min
* Conseil National du Dialogue Social
	+ Bernard N’DOUMI, Président du Conseil National de Dialogue Social, 10 min,
* Direction de l’Économie Verte et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises du Ministère de la Salubrité de l’Environnement et du Développement Durable
	+ Serge KOUADIO, Directeur de l’Economie Verte et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises 10 min

Le panel 1 sera l’occasion de présenter aux participants la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, son approche, ses principes et ses outils opérationnels (20 min).

Ce sera également l’occasion de discuter de l’avantage stratégique qu’offre la Déclaration aux acteurs nationaux à savoir :

* Les bénéfices de la Déclaration sur les EMN pour le Dialogue Social : il s’agira de mettre en lumière les avantages que peut offrir la mise en application des recommandations de la Déclaration sur les EMN dans le cadre du dialogue social national et du dialogue social en entreprise
* Les bénéfices de la Déclaration sur les EMN pour la promotion de l’emploi en Côte d’Ivoire : il s’agira de mettre en lumière les avantages que peut offrir la mise en application des recommandations de la Déclaration sur les EMN dans le cadre des politiques et stratégies nationales d’emploi en Côte d’Ivoire ».
* La RSE et la Déclaration sur les EMN : Lignes Directrices pour atteindre l’ODD8 : il s’agira de mettre en lumière les liens entre la Déclaration sur les EMN et la RSE à travers les lignes directrice que la Déclaration offre pour l’atteinte de l’ODD8.

Les mandants de l’OIT discuteront de la valeur stratégique de la Déclaration au regard des défis de développement auxquels fait face la Côte d’Ivoire, et plus spécifiquement de la pertinence de son approche et de ses principes afin de contribuer à la réalisation du travail décent pour tous. (30 min)

Les interventions des mandants seront suivies par un échange avec les participants au Forum. (15 min)

**Panel 2 : Les principes de la Déclaration sur les EMN en action**

*Modération : Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l’Emploi des Jeunes et du Service Civique*

Intervenants (10 minutes par intervention):

Le deuxième panel sera l’occasion de partager des initiatives qui constituent des exemples de la mise en application de la Déclaration et de ses principes.

* Le Groupe de travail sur l’emploi des jeunes sous l’égide de la CGECI, a conduit des actions de mobilisation des entreprises autour de principes recommandés par la Déclaration sur les EMN. Le Groupe a mené des études, suscité des consultations autours de sujets d’intérêt commun, mobilisé les entreprises autour des défis liés à l’emploi. Il s’agira de partager l’expérience du Groupe de travail dans la perspective de sa redynamisation.
* Dans le cadre de ses programmes, l’Agence Emploi Jeunes a signé des partenariats avec plusieurs entreprises. Cette approche illustre comment le secteur privé peut soutenir les initiatives publiques en matière d’emploi telle que préconisée par la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il s’agira de partager les leçons de ce modèle partenariats public-privé autours de l’emploi et de présenter les défis à relever pour la consolidation de cette tendance.
* Etablir des liens avec les entreprises nationales, privilégier l’approvisionnement local, promouvoir la transformation locale des matières premières, harmoniser autant que possible les plans en matière d’emploi avec les politiques nationales sont des exemples de recommandations qui peuvent permettre de promouvoir l’emploi dans le contexte de la Côte d’Ivoire. Des pratiques d’entreprises en Côte d’Ivoire ont été identifiées comme des exemples de mise en application des principes de la Déclaration sur les EMN.

Au cours de ce panel, la parole sera donnée à 3 entreprises à savoir CARREFOUR, NESTLE, SIFCA.

Les entreprises partageront leurs initiatives en matière de : relations avec les fournisseurs et entreprises locales, approvisionnement local, transformation des matières premières locales, appui aux initiatives publiques en matière d’emploi Les leçons et les défis liés à la mise en œuvre de ces pratiques inclusives, durables et responsables des entreprises pourront être présentées et discutées avec les participants.

Les interventions des panelistes seront suivies par un échange avec les participants au Forum. (15 min)

**Panel 3** : Lancement officiel de la **stratégie et du plan d’actions pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN en Côte d’Ivoire**

Modération: Githa Roelans, BIT

Les intervenants présenteront les composantes d’un plan d’action qui permettra de promouvoir et appliquer les principes de la Déclaration en Côte d’Ivoire.

Intervenants :

* Euphrèm NDEPO, Coordonnateur national du projet « Entreprises et travail décent », Présentation de la contribution du projet du BIT et de ses réalisations (10 min)
* Franck DOGOH MADOU, Directeur Général de l’Emploi, Point Focal National Gouvernement pour le Promotion de la Déclaration sur les EMN : Présentation générale de la stratégie nationale et du plan d’action par le Ministère de l’Emploi et de la Protection Sociale (PFN gouvernemental), (15 min)
* Edouard LADOUYOU, Point focal National Employeurs pour la promotion de la Déclaration sur les EMN : Présentation des actions relatives aux activités des employeurs, (10 min)
* David BLI BLE, Point Focal National Travailleurs pour la promotion de la Déclaration sur les EMN : Présentation des actions relatives aux activités des travailleurs (10 min)
* Discussion sur des thèmes et questions relatifs à la mise en œuvre du plan d’action national (15 min)

**6-Agenda.**

**Mardi 20 Novembre 2018.**

|  |  |
| --- | --- |
| 8:30 – 9:00 | Accueil et installation des participants |
| 9:00 – 9:30 | Maître de cérémonie : Allocutions d’ouverture:Représentant des organisations de travailleurs,Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d’Ivoire,Directeur de Bureau de Pays de l’Organisation Internationale de Travail,Ministre de l’Emploi et de la Protection Sociale  |
| 9:30 – 10:50 | **Panel 1** : **La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale : des lignes directrices pour un cadre d’actions** Modérateur : Ministère de l’Emploi et de la Protection Sociale* Githa ROELANS, Cheffe de l’Unité des entreprises multinationales et de l’engagement auprès des entreprises, Bureau international du Travail (BIT)
* Emmanuel KOBINA, Directeur du suivi et de l’évaluation de la Politique Nationale de l’Emploi, Ministère de l’Emploi et de la Protection Sociale
* Bernard N’DOUMI, Président du Conseil National de Dialogue Social,
* Serge KOUADIO, Directeur de l’Economie Verte et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, Ministère de la Salubrité de l’Environnement et du Développement Durable
 |
| 10:50 – 11:50 | **Panel 2** : **Les principes de la Déclaration sur les EMN en action**Modérateur : Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l’Emploi des Jeunes et du Service Civique* Représentant du Groupe de travail sur les entreprises et l’emploi des jeunes
* Agence Emploi Jeune,
* Trois entreprises opérant en Côte d’Ivoire : CARREFOUR, NESTLE, SIFCA ??),
 |
| 11:50 – 13:00 |  **Lancement officiel de la stratégie et du plan d’action national pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN en Côte d’Ivoire**Modération**:** Githa Roelans, BIT* Euphrèm NDEPO, Coordonnateur national du projet « Entreprises et travail décent », Présentation de la contribution du projet du BIT et de ses réalisations (10 min)
* Franck DOGOH MADOU, Point Focal National Gouvernement pour le Promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN
* Edouard LADOUYOU, Point focal National Employeurs pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN
* David BLI BLE, Point Focal National Travailleurs pour la promotion et l’application de la Déclaration sur les EMN,

**Allocution du Ministre de l’Emploi et de la Protection Sociale****Photo Officielle du lancement** |
| 13:00 | **Déjeuner** |

**Pour les informations prière contacter :**

* Euphrém N’DEPO : ndepo@ilo.org / (+225) 20-31-89-23
* Alice VAHO : vaho@ilo.org / (+225) / (+225) 20-31-89-20
1. ANNEX II de la Déclaration sur les EMN [↑](#footnote-ref-1)